



Ordre de virement permanent local en XPF

AVO | [IAV] XPF BT/BT | N° d'opération _____
 | [MAV] XPF BT/Banques confrères |

Donneur d'ordre

X	P	F	RIB	1	2	2	3	9	0	0	0						
Devise			Code Banque					Code guichet			N° de compte				Clé		
Intitulé du compte _____																	

Bénéficiaire

X	P	F	RIB	1	2	2	3	9	0	0	0	1	1	3	5	3	4	9	0	1	0	0	0	6	6
Devise			Code Banque ⁽¹⁾					Code guichet				N° de compte						Clé							
Intitulé du compte <u>CONFEDERATION SIND A TIA i mua</u>																									

⁽¹⁾ Codes banques : 12239 Banque de Tahiti - 12149 Banque de Polynésie - 17469 Socredo - 14168 CCP - 10071 Trésor

Message																							
---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Montant en chiffres XPF 1000

Montant en lettres MILLE FRANCS CFP

Périodicité Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

1ère échéance

--	--	--	--	--

Dernière échéance

--	--	--	--	--

"Je reconnais avoir été informé :
 • de la perception de la commission forfaitaire telle que précisée dans le tableau des conditions générales applicables aux particuliers et aux professionnels ;
 • que la provision correspondante au virement doit figurer sur mon compte au moins deux jours ouvrés avant l'échéance ;
 • qu'en l'absence de provision à l'échéance, le virement ne sera pas effectué ;

Février 2005

A _____
 Le _____

Signature

--